

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°1

Comment est organisé le milieu des musiques actuelles en France ? Au sein de votre exposé, présentez les schémas d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA).

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°2

Quelles sont les axes de la politique musicale d'éducation artistique ? Sur quels accords avec l'Éducation Nationale prend-elle appui ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°3

Comment le ministère de la culture et de la communication organise-t-il le soutien aux compagnies ou ensembles ? Y a-t-il des spécificités en musique par rapport aux autres champs du spectacle vivant ? Quelles sont les récentes évolutions dans ce domaine ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°4

Comment le ministère de la culture et de la communication organise-t-il son dialogue avec les collectivités ? Quelles nouveautés la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) apporte-t-elle ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°5

Quelles sont les caractéristiques du label des Centres nationaux de création musicale ?
Quelle est leur situation actuelle ? Présentez l'activité d'un des centres.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°6

Quels sont les principaux axes pédagogiques de l'enseignement de la musique ? Présentez le schéma d'orientation pédagogique en vigueur et les différences entre la musique, la danse et le théâtre.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°7

Présentez les missions et le fonctionnement du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Quelles évolutions vous semblent souhaitables ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°8

Quels sont les dispositifs de soutien à l'industrie discographique mis en place par le ministère de la culture et de la communication ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et d'action culturelle, spécialité musique

SESSION 2015

Epreuve orale d'admission n°2

Épreuve orale portant, à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, sur le rôle et les actions de l'Etat dans le cadre des politiques de soutien à la création, de diffusion culturelle et d'enseignement artistique, ainsi que sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine culturel et sur les politiques culturelles de l'Union européenne.

(Durée : préparation : quinze minutes ; entretien : quinze minutes ; coefficient 2)

Avertissements :

- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- le candidat doit rendre ce sujet au jury à la fin de l'épreuve.

SUJET n°9

Quelles sont les orientations du ministère de la culture et de la communication en matière d'enseignement supérieur de la musique ? Qu'en pensez-vous ?

